

# LE LOGEMENT, C'EST MAINTENANT !

LES "TROPHÉES LOGEMENT & TERRITOIRES" RÉCOMPENSENT  
PROJETS, INITIATIVES, TERRITOIRES ET PROFESSIONNELS

PARTICIPEZ AUX

## Trophées Logement & Territoires 2017

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



9 TROPHÉES  
2 DÉBATS D'ACTUALITÉ  
1 CÉRÉMONIE

Trophées  
Logement  
& Territoires

mercredi 15 nov. 2017,  
à partir de 8h30,  
dans les Salons Hoche  
9, avenue Hoche, Paris (8<sup>ème</sup>)

**IMMO WEEK**  
NEWS & CONNEXIONS IMMOBILIÈRES

DOSSIER DE PRÉSENTATION  
DES "TROPHÉES LOGEMENT  
& TERRITOIRES"

Pour tout renseignement, contactez **Patricia Mouthiez**  
au 01 42 33 90 22 ou [patricia.mouthiez@immoweb.fr](mailto:patricia.mouthiez@immoweb.fr)

# PRÉSENTATION

## DES TLT 2017

### Le rendez-vous annuel des acteurs français du logement

Depuis 2000, les "Trophées Logement & Territoires" (TLT) rassemblent chaque année tout ce que le monde de l'immobilier français compte d'acteurs engagés dans le logement : entrepreneurs et investisseurs, élus et responsables territoriaux. L'ambition de cet événement est de **féderer les acteurs publics et privés des territoires et du développement durable autour d'un rendez-vous annuel de réflexion et de partage**. D'année en année, les TLT sont devenus la manifestation de référence du secteur.

En 2016, 57 candidatures avaient été envoyées et 4 906 internautes avaient voté sur le site [www.immoweek.fr](http://www.immoweek.fr).

Cette année, la cérémonie de remise des Trophées aura lieu **en présence du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des Territoires, Julien Denormandie\***. Elle sera l'occasion de deux grands débats auxquels seront associés les acteurs majeurs impliqués et auront pour thèmes "Loi de finances 2018 : que penser des premières mesures ?" et "JO 2024, Brexit, Grand Paris, Expo universelle : les enjeux pour le logement". En 2016, près de 400 personnes avaient assisté aux tables rondes.

### 8<sup>ème</sup> édition des "Trophées Logement & Territoires" : les candidatures sont ouvertes !

La 8<sup>ème</sup> édition des "Trophées Logement & Territoires" est lancée. Ce rendez-vous incontournable des territoires et des professionnels du logement récompense chaque année les initiatives et personnalités les plus marquantes du logement en France. Organisés par Immoweek, média indépendant spécialiste de l'immobilier, ils s'imposent chaque année davantage comme l'événement fédérateur et mobilisateur des acteurs de la profession. Sept Trophées seront décernés, plus le "Prix spécial du Jury" et le "Trophée du Public". Une fois encore, la cérémonie, qui se déroulera le 15 novembre dans les Salons Hoche, sera l'occasion de deux grands débats d'actualité.

### Le déroulement

Les Trophées se déroulent en trois temps :

1/ jusqu'au dimanche 24 septembre minuit, les professionnels peuvent déposer leurs candidatures (pour un ou plusieurs Trophées) en cliquant sur ce lien : <http://bit.ly/2xMoeTw>

2/ Le mercredi 4 octobre, le jury (composé des anciens lauréats, des partenaires, de personnalités qualifiées et de la rédaction d'Immoweek), se réunira pour sélectionner 4 candidats par catégorie, soit 28 nommés.

3/ Entre le 4 et le 14 octobre, les 28 nommés seront proposés à l'élection des internautes du secteur sur le site [immoweek.fr](http://www.immoweek.fr). Le lauréat de chaque catégorie sera le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de voix.

### Infos pratiques

- Formulaire de candidature sur [immoweek.fr](http://www.immoweek.fr)
- Dépôt des candidatures : <http://bit.ly/2xMoeTw>
- Date limite des dépôts des dossiers : 24 septembre 2017
- Sélection par le jury des candidats : le 4 octobre 2017
- Vote du public : du 4 au 14 octobre 2017 sur [immoweek.fr](http://www.immoweek.fr)
- Date de la cérémonie : le mercredi 15 novembre 2017
- Lieu de la cérémonie : les Salons Hoche, 9, avenue Hoche, Paris (8<sup>ème</sup>)

# LE RÈGLEMENT

## DES TLT 2017

### Article 1 – Organisateur

L'organisateur est PBO Initiatives Presse/Immoweek, dont le siège est à Paris (75009) au 20, rue Drouot.

### Article 2 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités générales de la participation aux "Trophées Logement & Territoires" organisés par PBO Initiatives Presse en 2017. Le candidat reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées sans réserve.

### Article 3 – Catégories de Trophées

- 3.1 Les catégories de Trophées sont au nombre de 9 : Territoires, Promoteurs, Conseils, Programmes Durables, Programmes Solidaires, Jeunes Talents, Professionnel de l'Année, Trophée du Public et Trophée du Jury. Elles sont précisées dans le bulletin d'inscription, sur le site internet, ainsi que dans les conditions particulières de chaque Trophée.
- 3.2 Ne sont soumises à candidature que les catégories suivantes : Programmes Durables, Programmes Solidaires et Jeunes Talents
- 3.3 Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature pour la catégorie qui leur paraît leur correspondre le mieux (en dehors du "Trophée du Public" et celui du "Jury" qui ne dépendent pas du vote du public). Il est possible de déposer plusieurs dossiers dans plusieurs catégories.

### Article 4 – Candidatures

- 4.1 Peuvent être candidats à l'un des Trophées organisés par PBO Initiatives Presse, sous réserve des spécificités particulières à chaque Trophée, toute personne physique ayant la capacité juridique de contracter, ainsi que toute personne morale.
- 4.2 Les candidats doivent remplir les pré-requis spécifiés dans le dossier de candidature à télécharger en ligne sur le site internet [www.immoweek.fr](http://www.immoweek.fr). La date limite d'inscription y figure également. Les inscriptions sont gratuites et ne peuvent faire l'objet d'aucune facturation d'aucune sorte.
- 4.3 Les formulaires devront être dûment remplis et complétés sous peine de nullité, par courrier électronique à l'attention de l'organisateur à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet [www.immoweek.fr](http://www.immoweek.fr), avant le 29 septembre 2016.

### Article 5 – Sélection

Le jury, constitué des lauréats des années précédentes, de représentants des partenaires, de personnes qualifiées et de la rédaction d'Immoweek, désignera une liste de 4 nommés par catégorie, parmi l'ensemble des candidatures.

### Article 6 – Déroulement

- 6.1 La liste des 4 nommés par catégorie sera soumise, dès son établissement par le jury, à un vote internet sur le site [immoweek.fr](http://immoweek.fr). Les votes seront clos à la date qui figure sur ce même site. Le nom des lauréats (personnalité ou programme ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans sa catégorie) sera dévoilé lors de la cérémonie de remise des "Trophées Logement & Territoires" qui aura lieu le 15 novembre 2017.
- 6.2 Les Trophées seront remis au cours d'une cérémonie à une date et dans un lieu qui seront communiqués sur [immoweek.fr](http://immoweek.fr). Les nommés seront prévenus par l'organisateur et sont invités à être présents à la cérémonie pour recevoir leur prix en cas de victoire.

### Article 7 – Propriété intellectuelle

Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier. Ils autorisent l'organisateur à utiliser ces documents dans le cadre de ses publications.

### Article 8 – Conditions spécifiques

Tout dossier de candidature incomplet ou non renvoyé dans les délais sera considéré comme nul. Il ne sera pas pris en considération.

### Article 9 – Litige

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'obligation du présent règlement sera soumis à l'appréciation des tribunaux compétents de Paris qui appliqueront la loi française, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.